

## DECISION MUNICIPALE N° 2023 / 10



**Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de vêtements RCSC/CCFF**

Le Maire de PIGNANS,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions ».

**VU** que les Réserves Communales de Sécurité Civile et les Comités Communaux de Feux de Forêts du Var ont pour mission, sous l'autorité du Maire de chaque commune, d'assurer toute opération de prévention de sauvegarde et d'assistance aux communes en cas de survenance d'un sinistre;

**CONSIDERANT** l'intérêt, pour la commune de Pignans de déposer auprès du Conseil Départemental du Var, une demande d'aide financière au titre de l'achat de tenues pour les membres des Réserves Communales de Sécurité Civile et les Comités Communaux de Feux de Forêts du Var ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental du Var subventionne à hauteur de 50% les tenues vestimentaires (Polo et Pantalon) en faveur des bénévoles.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention auprès du Département du Var à hauteur de 369.96 € représentant 50% de la dépense éligible au titre de l'achat, par la ville, de tenues destinées aux membres constituant les Réserves Communales de Sécurité Civile et les Comités Communaux de Feux de Forêts du Var. Le montant total éligible est en TTC et sans les frais de port ;

**ARTICLE 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 4 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 26/05/2023

**Le Maire, BRUN Fernand**

